

Améliorer le logement et l'accès à l'assainissement dans les quartiers informels de Ouagadougou pour réduire les inégalités

Février 2021 – No. 29 | Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités

MESSAGE

Les conditions précaires de logement dans les « zones non loties » accentuent les inégalités. Restructurer ces quartiers en les dotant d'un minimum de services sociaux de base serait une des solutions pour améliorer les conditions de vie des habitants et partant réduire les inégalités.

ENJEUX

La croissance démographique à Ouagadougou s'est accompagnée d'un étalement urbain avec pour conséquence l'expansion des habitations spontanées communément appelée « zones non loties ». Ces zones, qui accueillent plus de 30% des habitants de la ville, sont des quartiers précaires dépourvus d'infrastructures socioéconomiques de base. Cette croissance urbaine, non suivie d'une croissance minimum des infrastructures, contribue à accentuer les inégalités de conditions de vie entre zones loties et non loties. Compte tenu du caractère informel des habitations dans ces dernières, les logements sont dans la quasi-totalité des cas construits avec des matériaux rudimentaires dans l'attente d'une «

formalisation » de ces zones. Cela pourrait mener à une détérioration des conditions de vie en général et à une accentuation des inégalités. Cette note présente l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle dans les deux types de zones, tout en montrant les dimensions où l'inégalité est la plus forte selon la zone.

METHODES

Cette note s'appuie sur une analyse de la dynamique des inégalités et de pauvreté multidimensionnelle à Ouagadougou¹. Le calcul de l'indicateur de pauvreté multidimensionnelle utilise la méthodologie de l'indice de pauvreté multidimensionnelle proposée par Alkire et Foster (2011). En plus d'être intuitive, elle a l'avantage d'être décomposable par dimension et par indicateur, ce qui est très utile pour le ciblage des interventions. Trois dimensions (« santé », « éducation » et « conditions de vie ») sont utilisées dans cette analyse.

RÉSULTATS

- Une pauvreté plus importante dans les zones non loties

Considérant les trois dimensions mentionnées plus haut, l'analyse de la dynamique des inégalités de pauvreté multidimensionnelle à Ouagadougou montre que, bien que la pauvreté multidimensionnelle ait diminué entre 2009 et 2015, elle reste essentiellement un phénomène des zones non loties.

En effet, sur la base d'une privation d'au moins un tiers (1/3) des indicateurs pondérés, un tiers (1/3) de la population des zones non loties reste multidimensionnellement pauvre en 2015. Cette proportion était de plus de 50% en 2009. Dans les zones loties, ce taux n'est que de l'ordre de 5% en 2015 et 15% en 2009. D'après l'analyse, les pauvres multidimensionnels sont davantage privés dans des dimensions telles que l'assainissement et les conditions de logement. À l'instar des résultats sur l'ensemble de la zone de l'Observatoire de Population de Ouagadougou, le pourcentage d'individus identifiés comme pauvres multidimensionnellement, et simultanément défavorisés en termes d'assainissement et de conditions de logement, a connu une évolution semblable en zones loties et non loties. Cette proportion est passée d'environ 15% en 2009 à environ 4% en 2015 pour ce qui

Auteurs Ouili, I., Soura, A., Dianou, K., Guissou, S., Ramde, S.

Mots-clés inégalités, conditions de vie, logement.

Géographie Burkina Faso

Thématiques inégalités, pauvreté multidimensionnelle

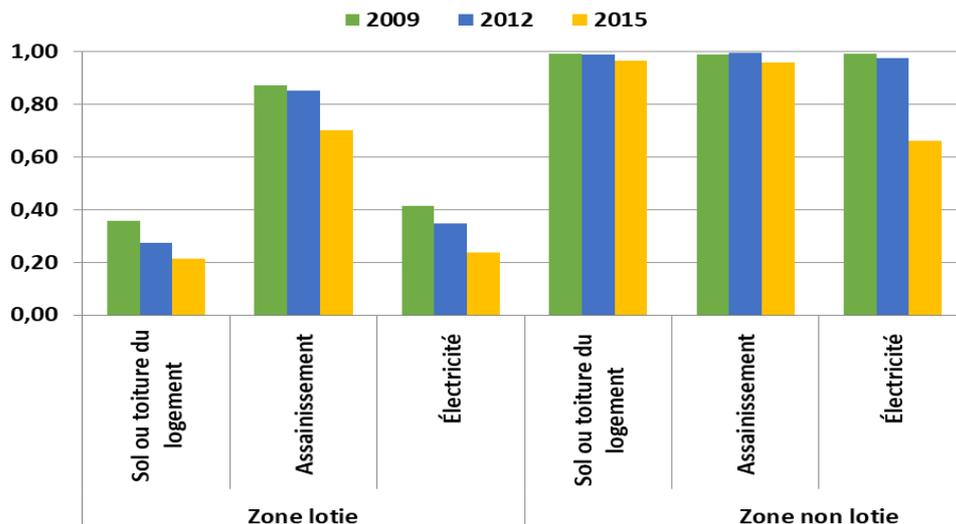
En savoir plus sur ce projet : Analyser les inégalités au regard des trajectoires de santé, d'éducation et d'emploi au Burkina Faso

concerne les zones loties. En zone non lotie, même si elle a connu une baisse considérable, elle reste relativement élevée, se situant autour de 30% en 2015, alors qu'elle était d'environ 56% en 2009.

• Une disparité alimentée par les conditions de logement et d'assainissement

Vivre dans les zones non loties rime avec des conditions de logement rudimentaires. Jusqu'en 2015, la quasi-totalité des habitants de ces zones vivaient dans des logements dont le sol, le mur ou la toiture était fait à base de matériaux naturels tels que le bois, la terre ou la paille. Il en est de même pour les conditions d'assainissement qui, comme les conditions de logement, restent tout aussi préoccupantes. Ainsi, plus de 95% des habitants de ces zones vivent dans un ménage n'ayant pas de toilettes ou de latrines améliorées.

Figure 1. Évolution des privations entre 2009 et 2015 par type de zone



Source : [https://www.afd.fr/fr/ressources/Dynamique des inégalités de la Pauvreté Multidimensionnelle à Ouagadougou](https://www.afd.fr/fr/ressources/Dynamique%20des%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20de%20la%20pauvret%C3%A9%20multidimensionnelle%20%C3%A0%20Ouagadougou) : données de l'Observatoire de Population de Ouagadougou

Notons que ces conditions n'ont guère évolué depuis 2009. En lien avec les conditions de logement, et du fait de la non-disponibilité du réseau national d'électrification, la majorité des habitants des quartiers périphériques est aussi dépourvue

d'électricité. On constate néanmoins une légère amélioration dans le temps, probablement due à l'avènement de l'énergie solaire ces dernières années.

RECOMMANDATIONS

À l'attention du Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat :

- ▶ Restructurer les zones péri-urbaines en les dotant de services sociaux de base, notamment des écoles, des services de santé publique, ainsi que des routes praticables. Cette restructuration pourrait encourager les habitants à se projeter à plus long terme dans leur quartier et à améliorer la qualité de leur habitat en construisant avec des matériaux définitifs.

À l'attention du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement :

- ▶ Faire des zones non loties une priorité en matière de promotion des bonnes pratiques d'hygiène, ainsi que d'accès aux services d'assainissement en milieu urbain :
 - Subventionner les ménages pour la construction de toilettes améliorées ;
 - Construire des toilettes améliorées communautaires avec des comités locaux de gestion;
 - Mettre en place un système de ramassage et de traitement des déchets solides dans ces quartiers.

À l'attention du Ministère en charge de l'énergie :

- ▶ Étendre le projet d'électrification urbaine aux zones non loties par la facilitation des branchements et des abonnements.

¹ Cf. Ouili, I, Soura, A, Dianou, K, Guissou, S. et Ramde, S. (2020), « Dynamique des inégalités de la pauvreté multidimensionnelle à Ouagadougou : données de l'Observatoire de Population de Ouagadougou », AFD Research Papers Series, No. 2020-142.